

08-07-2019 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 8 juillet 2019, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Réjean St-Laurent, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Micheline Morin et Réjean Hudon.

Le conseiller Normand St-Laurent est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 juin 2019
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Salon des Mots
 - b) Travaux subventionnés village voisin
6. Invitations
 - a) Colloque de zone 2019
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ
 - b) Admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du MTQ
8. Soumission – agrandissement du garage municipal
9. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia - aqueduc
10. Soumission – mise à niveau champ d'épuration
11. Adoption des soumissions – projet parc intergénérationnel
12. Rapport et suivi du conseil municipal
13. Questions de l'assemblée
14. Levée de la réunion

107-19

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

108-19

Adoption des procès-verbaux

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 3 juin 2019 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

109-19

Lecture et adoption des comptes

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES PAYÉS

Katie St-Pierre, #05, frais de déplacement (rencontre DG-MRC)	28.00
Hydro-Québec, 682901863805, éclairage public	187.21
Roland St-Pierre, #05, frais de déplacement (vente taxes MRC)	29.20
Télus, #3023-06-2019, hôtel de ville	232.60
Télus, #1347-06-2019, CPÉSTP	78.44
Télus, #3101-06-2019, camping	65.64

COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Québec inc., #467-468, collectes juin	1 297.99
Automobile Villeneuve, #30831, insp. et changement d'huile camion	722.74
Bélanger Paysagiste, #371614-374997, jardinière, terreau et érable	1 220.80
Bonichoix, #802975-807560-811447, articles de nettoyage	88.40
Bureau en gros, #2557203, musée (grillage)	433.16
Clérobéc, #33182-33354-33639-33920, matériaux divers	299.34
Entreprises Plourde, #1069199-1069307-1069972, essence et propane	379.73
Entreprises Yvon D'astous, #5451, location de niveleuse	2 262.71
Exc. Marcel Perreault, #4747-4748, loc. pelle, ponc. rte Raymond, stat. église	701.74
Fonds d'info. terr., #201901208893, avis de mutation	8.00
Gestion Conseils PMI, #645, honoraires professionnels (fournaise)	2 299.50
Groupe Lexis Média, #70853, publicité avant-poste	296.64
Hamster, #741193-741203-741916-742297-742499, fournitures bureau	346.68
Kopilab, #245438-246183, photocopieur (municipalité et fabrique)	623.55
Les Aménagements Lamontagne, #30716, abat-poussière	2 552.45
MRC de la Matapédia, #20500-21307, hon. diverses, répart. et q-p	12 443.28
Petite caisse, #146972-147096, médiapostes	62.34
Plomberie Gérald Leblond, #10463, caméra et décontamination	585.22
Protection Garvex, #32780, insp. système extinction cuisine (hotte)	211.55
Roland Fournier, #1, jeux pelle mécanique sable	120.00
RPF, #66969, camping	488.01
SNC-Lavalin, #1431585, mise à niveau égout	1 207.24
Télus, #3023-06-2019, hôtel de ville	233.09
Transport Rock Gagné, #353, loc. camion et gravier, hôtel de ville	1 393.16
Laminage et gravure Lam'Art, #72812, plaque souvenir 125° Sayabec	43.35

110-19

Colloque de zone 2019

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal autorise Katie St-Pierre, directrice générale à assister au colloque de zone 12 du Bas-St-Laurent, qui se tiendra le 11 septembre prochain à Centre multifonctionnel de Lac-au-Saumon. La municipalité s'engage à payer les frais d'inscription de 85\$ ainsi que les frais de déplacement.

111-19

Demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ

Considérant que le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financé dans les 25 dernières années;

Considérant que la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'Intervention en infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu;

Considérant que la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

Considérant que seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais de Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) - volets Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

Considérant que les nouvelles exigences du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

Considérant que le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400 M \$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70 M \$;

Considérant que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

Considérant que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL sur le réseau routier local 1 et 2;

En conséquence, il est proposé par Micheline Morin et résolu;

1. De demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (A1RRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées et d'enlever l'exigence de déposer aux programmes des plans et devis définitifs;
2. De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes;
3. De transmettre la présente résolution à:
 - M. François Legault, Premier ministre du Québec
 - M. François Bonnardel, Ministre des Transports du Québec
 - Mme Marie-Eve Proulx, ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent
 - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
 - M. Jacques Demers président de la FQM
 - M Alexandre Cusson, président de l'UMQ;

112-19

Demande d'admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du MTQ

Considérant que les passages à niveau sont des structures essentielles à l'interconnexion entre les routes et rues d'une municipalité;

Considérant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passages à niveau sont exigés par les exploitants du chemin de fer (CN, CP ou autres) avec très peu de préavis;

Considérant que les municipalités et les villes doivent budgéter leurs dépenses plusieurs mois à l'avance;

Considérant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau représentent un investissement de l'ordre de 100 000\$ et plus et qu'ils sont payables par le propriétaire de l'emprise de la route qui traverse la voie ferrée;

Considérant que ces investissements représentent pour la plupart des petites municipalités du Québec un investissement majeur;
Considérant qu'il est possible de soumettre au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) des travaux de voirie en priorité 4;

Considérant que le MTQ refuse de rendre admissible en priorité 4 de la TECQ les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau;

En conséquence, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu:

1. De demander au gouvernement du Québec de rendre admissible aux programmes du MTQ (incluant la TECQ) les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau;
2. D'exiger des exploitants du rail un préavis de deux (2) ans (incluant une estimation du coût des travaux), les avisant que des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement sont requis à un passage à niveau sous la juridiction de la municipalité ou de la ville;
3. De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent l'admissibilité des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau aux programmes de subvention du MTQ, incluant la TECQ;
4. De transmettre la présente résolution à:
 - M. François Legault, Premier ministre du Québec
 - M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec
 - Mme Marie-Ève Prouix, ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent
 - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
 - M. Jacques Demers président de la FQM
 - M. Alexandre Cusson, président de l'UMQ;

113-19

Soumission – Agrandissement du garage municipal

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire agrandir le garage municipal et que l'appel d'offre sur invitation c'est terminé le 4 juillet dernier;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas a reçu 3 soumissions et qu'après analyse, lesdites soumissions sont conformes aux exigences;

Considérant que les 3 soumissions déposées se présentent comme suit:

1- Les Constructions Nouvel Horizon inc	49 221.00\$
2- Les Constructions Audace 2005 inc.	55 461.62\$
3- PKJT Construction	71 185.00\$

En conséquence, il est proposé par Réjean Hudon et résolu d'octroyer le contrat pour l'agrandissement du garage municipal à Constructions Nouvel Horizon inc. au montant de 49 221.00\$ plus les taxes applicables.

114-19

Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate la MRC de La Matapédia pour assister les employés municipaux responsable de l'eau potable afin de régulariser la fuite d'eau à la station de pompage.

115-19

Soumission – mise à niveau du champ d'épuration

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas doit installer un système de mesure de débit au site de traitement des eaux usées;

Considérant qu'un appel d'offres publics a été effectuées sur le SEA0;

Considérant que la firme SNC Lavalin ayant reçu le mandat de faire l'analyse des soumissions mentionne que les 4 soumissions sont conformes aux exigences;

Considérant que les 4 soumissions déposées se présentent comme suit:

✓ Les Entreprises A&D Landry inc.	86 133.03\$
✓ Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc.	108 651.38\$
✓ Allen Entrepreneur général inc.	124 173.00\$
✓ Excavations Bourgoin & Dickner inc.	159 793.40\$

En conséquence, il est proposé par Réjean Hudon et résolu d'octroyer le contrat pour la construction d'une chambre de mesure de débits (canal Parshall) à Les Entreprises A&D Landry inc. au montant de 86 133.03\$ taxes incluses.

116-19

Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il y aura un support à vélo et 5 bancs de parc convertibles en table de pic-nic;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de la compagnie Uline au coût de 1 768.00\$ plus les taxes applicables concernant les items nommés ci-haut.

117-19

Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il y aura 2 sièges pour bébé et 3 sièges pour adulte (balançoires) ainsi qu'un ours à ressort;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de la compagnie Jambette au coût de 3 016.44\$ plus les taxes applicables concernant les items nommés ci-haut.

118-19

Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant que le parc aura des lampadaires afin que la population puisse en profiter le plus possible et que ce soit sécuritaire;

Considérant que le conseil accepte tout le matériel inscrit sur la soumission de RPF ltée sauf la sentinelle;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil accepte tous les autres items de la soumission de RPF ltée pour un montant de 441.29\$ plus les taxes applicables.

119-19

Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il faut excaver pour faire un sentier, que les jeux doivent être ancrés, qu'il faut installer des sonotubes pour l'électricité et les jeux, qu'une tranchée de 80 pieds doit être faite pour y mettre des framboises, qu'il faut étendre de la poussière de pierre et du gravions;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission des Entreprises F-A.D. Marin au montant de 2 013.27\$ taxes incluses concernant les items nommés ci-haut.

120-19 Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il y aura une enseigne 2 faces pour identifier ledit parc;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission d'Alyson Design & Multimédia au montant de 1 090.00\$ taxes incluses concernant la conception et la fabrication de ladite enseigne.

121-19 Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il y aura une balançoire à bascule;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de Go-Élan au montant de 1 053.11\$ plus les taxes applicables concernant l'item nommé ci-haut.

122-19 Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant que plusieurs jeux devront avoir des aires spécifiques en bois;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de Ghislain Belzile au montant de 746.00\$ plus les taxes applicables pour le bois nécessaire à la conception des aires de jeu.

123-19 Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant que le matériel acheté chez RPF ltée pour y aménager des lampadaires dans ledit parc doit être raccorder et enfoui;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de Gilles Côté au montant de 650.00\$ taxes incluses pour la main-d'œuvre, soit, passer le filage, raccorder la boîte de jonction, installer un disjoncteur et enfouir le matériel.

124-19 Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant que le projet comprend 6 tuyaux préforme (sonotubes) pour différents accessoires;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de Clérobéc au montant de 60.54\$ plus les taxes applicables concernant l'item nommé ci-haut.

125-19 Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il y aura un tipi est 2 tables de pic-nic;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de Michel D'Astous au montant de 1 675.00\$ plus les taxes applicables concernant les items nommés ci-haut.

126-19 Soumission – Parc intergénérationnel

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant que le projet comprend du béton pour les sonotubes;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de Béton Provincial au montant de 399.00\$ plus les taxes applicables pour ledit béton.

127-19 Camping

Considérant que les gens louant les terrains de camping ont demandés une laveuse et 2 sèche-linges en forme de parapluie extérieurs.

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande et achètera une laveuse et 2 sèche-linges. Des travaux de plomberie et d'électricité seront vérifier et si nécessaire, seront exécutés pour l'installation de ladite laveuse.

128-19 Offre de service

Considérant que la municipalité veut faire l'inventaire des installations septiques sur son territoire;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas demande une offre de service au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matapédia pour réaliser l'inventaire des installations septiques et ensuite transmettre une lettre aux propriétaires qui ne sont pas conforme afin de leur expliquer qu'ils doivent se régulariser.

129-19 Levée de la réunion

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures trente minutes (20h30).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie-St-Pierre

Directrice générale et sec.-très.

